

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.C.L.E.S. du 15 septembre 2017

### COMPTE-RENDU

L'assemblée générale de L'A.C.L.E.S. s'est tenue le 15 septembre 2017 dans la salle Gargantua de l'Espace François Rabelais de 20 heures 15 à 21 heures ; une quarantaine d'adhérents étaient physiquement présents – sur plus de 160, ce n'est quand même pas énorme – , alors qu'une vingtaine s'étaient fait représenter par pouvoirs.

La séance débuta par l'intervention du président Claude GRÉGOIRE :

#### **Discours de bienvenue (rapport moral)**

*"Bonjour et merci à vous toutes et à vous tous d'être présent ainsi qu'à monsieur Barrault maire de Smarves, de madame Pain-Degueule adjointe au maire en charge de la commission « Vie associative » et aux membres du conseil d'administration de notre association.*

*Les points importants de cette saison 2016 / 2017 ont été pour notre association :*

*– La réactualisation de la convention de prêt à titre gracieux des locaux de notre association avec la mairie de smarves, celle-ci a été signé le 17 janvier 2017.*

*Suite à cette nouvelle convention nous avons redéfini plus précisément nos contrats d'assurance avec la MACIF. Ces contrats couvrent les locaux que nous occupons à titre occasionnel, les locaux qui nous sont propre (informatique, poterie, peinture (sm'art), arts et créations) les réserves ainsi que la section randonnée pédestre qui pour les assurances est une activité sportive.*

*– La mise à jour administrative de tous les comptes bancaires des sections en possédant.*

*La fermeture de deux anciens comptes bancaires des sections « Camp » et « sardines et sacs à dos ». Le solde de ces comptes s'élève à 359,16 € et a été versé sur le compte de notre association.*

*Conformément à l'article 6, point f et des deux derniers paragraphes du règlement intérieur qui vous sera proposé pour approbation et dont les termes sont les suivants :*

*« Les biens de la section, et notamment les sommes figurant sur les divers comptes financiers, seront confiés à l'Association, qui les conservera en réserves réglementées dans le but de tenter de reconstituer, au sein de l'association, une section ayant les mêmes buts.*

*Si, après trois ans, une telle section n'a pu être reconstituée, le Conseil d'Administration de l'Association pourra disposer de ces biens et leur donner une autre destination. »*

Mr Marc Cœur notre trésorier étant excusé je vais vous lire le rapport financier de l'association et vous demander votre approbation ; approuvé à l'unanimité.

J'ai aussi à vous lire le rapport financier global de notre association en intégrant tous les sections et vous demander votre approbation ; approuvé à l'unanimité.

## Rapport financier

ASSOCIATION A.C.L.E.S. DE SMARVES - SAISON 2016 / 2017

	Résultat exercice 2016	Compte titre	Compte épargne	Compte Courant	Caisse	Bilan Saison 2016/17	Résultat exercice 2017
A.C.L.E.S.	8 206,96			7 891,94		7 891,94	-315,02
Section Art & Créations	67,83			27,38		27,38	-40,45
Section Banda	3 874,35			4 894,45		4 894,45	1 020,10
Section Cartonnage	759,60			644,32	6,66	651,02	-108,58
Section Chorale	7 389,05	102,00	6 248,34	1 485,37		7,835,71	446,66
Section Informatique	6 516,20		50,00	4 733,69	44,20	4 827,89	-1 688,31
Section Poterie	0,00			184,15		184,15	184,15
Section Théâtre	1 772,45	50,00		1 153,99		1 203,99	-568,46
<b>Association A.C.L.E.S.</b>	<b>28 586,44</b>	<b>152,00</b>	<b>6 298,34</b>	<b>21 015,29</b>	<b>50,86</b>	<b>27 516,53</b>	<b>-1 069,91</b>

Je passe maintenant la parole à Mr Yves Moudoulaud notre secrétaire pour le rapport d'activité."

## Rapport d'activité

"Bonsoir, merci d'être là aujourd'hui, car c'est une assemblée générale qui, tout en étant ordinaire, au sens légal du terme n'en est pas moins exceptionnelle.

En effet, ce n'est pas tous les ans que nous modifions nos statuts, et ce n'est pas tous les ans que nous adoptons un règlement intérieur ; règlement qui a représenté une activité relativement importante, obligeant les participants à son élaboration à se replonger dans les statuts.

Je voudrais revenir sur un point important pour notre association : elle est gérée et elle fonctionne entièrement avec des bénévoles. Bon ce n'est pas exceptionnel, il y a beaucoup d'associations de quelques personnes, voire quelques dizaines de personnes qui fonctionnent sur ce mode et qui se réunissent pour pratiquer un hobby. Des associations de plus de cent cinquante membres proposant des activités diverses et variées qui fonctionnent entièrement sur le mode unique du bénévolat, c'est déjà un peu plus rare.

Voilà, je tenais à rappeler cela, parce que, aller pratiquer une activité menée par un(e) salarié(e), c'est une chose : on vient, on participe à l'activité, et puis on repart ; on est venu consommer, on a payé sa consommation point !

Lorsque l'animateur ou animatrice est bénévole, il ne peut être pratiqué avec l'état d'esprit d'un consommateur ; si c'était cela, ça ne tiendrait pas longtemps, le bénévole ne tiendrait pas le coup ; il doit s'établir une autre relation que celle qui existe entre le(la) formateur(trice) et le(la) formé(e) (pour ne pas dire le formaté).

*D'abord l'animateur bénévole n'est pas obligatoirement un spécialiste ; certes il connaît peut-être un peu plus de choses sur un sujet que les auditeurs, mais ce n'est pas l'important. Si les participants viennent à une activité pour y apprendre un savoir, un savoir faire, une technique, une pratique, ils doivent le faire en pensant qu'ils pourront, un jour, remplacer l'animateur ; alors que cette idée ne peut que rarement effleurer le consommateur.*

*Parmi les activités proposées au sein de L'A.C.L.E.S., certaines sont ouvertes sur l'extérieur comme la Banda, la Chorale, le théâtre, les Pouces-Verts... et vont au contact du public, d'autres sont plus discrètes, comme Lectures Plurielles, ou Sm'Art qui, justement, exposera cette année à la médiathèque.*

*Le Conseil encourage ces contacts en essayant d'y participer quand c'est possible (exemple : tenue du bar lors de représentations théâtrales ; peut-être un peu moins depuis qu'il y a la section théâtre, où bien en alimentant le blog...).*

*En conclusion, les sections sont bien vivantes, même si on en entend pas parler (ce qui est dommage). D'ailleurs à ce sujet, il serait bien, lorsqu'une section prévoit de participer à une manifestation extérieure, d'en informer la section Informatique, et plus spécialement Photo/Vidéo qui pourrait ainsi alimenter plus souvent le blog."*

*Yves MOUDOULAUD*

Le président reprend la parole :

### **Règlement intérieur et modification des statuts**

Le quorum ayant été atteint avec la participation de 57 adhérents [dont 19 pouvoirs], sachant qu'il fallait au minimum un quart de nos adhérents soit :  $167 / 4 = 42$  (ceci suivant l'article 14 des statuts) : le règlement intérieur et la modification des statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Ensuite, les présidents de section ont présenté leurs activités.

La soirée s'est terminée par l'apéritif dînatoire offert par les adhérents.

Le bureau du Conseil de L'A.C..L.E.S.